

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur, fait part à la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 353 (N10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ellen Braund."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 354 (O10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Alven Heels."—M. *Heaps*.

Bill No 355 (P10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Augustus Pearce."—M. *Arthurs*.

Bill No 356 (Q10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Anna Salmon."—M. *Price*.

Bill No 357 (R10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rocco Scocco."—M. *Church*.

Bill No 358 (S10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Audry Smith."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles lesdits bills sont fondés, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Clark, lesdits bills sont lus la première et la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles lesdits bills sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsidés reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19 Revenu national—

Traitements, y compris le traitement de Mlle Ellen Kerr
à \$1,860, nonobstant toute disposition contraire de la

Loi du Service Civil. 698,870 00

Dépenses contingentes. 40,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question, en vertu de la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.